

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'ISERE – CANTON DE L'OISANS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AURIS EN OISANS
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2024**

N° 2024-43

Conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Excusés : 2

Date de la convocation : 24/09/2024

L'An deux mille vingt-quatre et le trois du mois d'octobre, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de AURIS EN OISANS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la Présidence de Monsieur MOIROUX Yves, Maire de AURIS EN OISANS.

Etaient présents : Mr MOIROUX Yves, Maire ; Mr PORTE Didier, Mr VIEUX-ROCHAZ Jean-Louis, Mr VEYRAT Jean-Michel, Mme RIBOT Denise, Mr Dominique POUCHOT-ROUGE-BOULIN, Mr CHUZEL Emeric

Etaient absents excusés : Mr PRIBISE Guillaume, Mr TAPIA Jean-Paul

Pouvoirs : Mr TAPIA Jean-Paul à Mr Jean-Louis VIEUX ROCHAZ

Secrétaire : Mr PORTE Didier

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-34 DU 07 JUIN 2024
SERVICE DES EAUX : TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICES**

Vu le CGCT et notamment ses articles L2224-1 et suivants,

Vu l'instruction ministérielle du 28 août 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

CONSIDERANT l'obligation pour tout service public d'assainissement de percevoir une redevance (article R2224-19 du CGCT)

Vu les délibérations du 22 décembre 2010 et du 07 octobre 2019 fixant la part fixe communale à 95€/an et la part variable communale à 0.92€/m³

Vu la délibération du 31 décembre 2021 modifiant les modalités de tarifications de la part fixe en y incluant la notion d'Unité Logement (UL) par catégorie d'abonné.

Vu la délibération du 07 juin 2024 fixant les tarifs des prestations de services du service des Eaux

CONSIDERANT QUE le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes sera effective au plus tard le 01 janvier 2026 ;

Mr le Maire rapporte :

Les tarifs proposés sont calculés pour permettre le maintien du service rendu et un niveau d'investissement en adéquation avec les besoins du réseau ;

Mr le Maire indique qu'il convient d'actualiser les tarifs ;

Redevances communales – Tarifs à compter du 03 octobre 2024 :

Prix de l'Eau :

	Tarifs votés le 15/06/2024	Tarifs au 03/10/2024
Abonnement annuel	100,00 € / UL	100,00 € /UL
Consommation (tarif au m ³)	1,08€/m3	1,08€/m3
Consommation (tarif au m ³) pour les agriculteurs (consommation en eau des animaux dans les parcs uniquement)	0,92€/m3	0,92€/m3

Autres prestations de service :

	Tarifs votés le 15/06/2024	Tarifs au 03/10/2024
Contrat ouverture abonnement (dont mutation suite à succession ou réouverture de contrat)	Tarifs non définis	60,00€
Fermeture contrat abonnement	Tarifs non définis	0,00€
Manœuvre de vanne avec ou sans résiliation : ouverture	Tarifs non définis	20,00€
Manœuvre de vanne avec ou sans résiliation : fermeture	Tarifs non définis	20,00€
Remplacement compteur gelé ou mise à disposition d'un compteur (plombage compris)		
- Compteur diamètre 15 (110mm ou 170mm)	80,00 €	80,00 €
- Compteur diamètre 30.....	160,00 €	160,00 €
- Compteur autre diamètre.....	Suivant devis	Suivant devis
Forfait frais de personnel pour réparation ou changement d'un compteur mal protégé ou mal entretenu par l'abonné	150,00 €	150,00 €
Matériel pour réparation ou changement d'un compteur mal protégé ou mal entretenu par l'abonné	Selon coût du compteur à remplacer	Selon coût du compteur à remplacer
Travaux divers	Suivant devis	Suivant devis

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 18/10/24

ID : 038-213800204-20241003-DCM2024_43-DE

Rappel de la structure tarifaire de la part fixe en fonction de la catégorie

Catégorie d'abonnés		Nombre d'unité logement facturé (UL)
CAT1	Abonné domestique – type maison individuelle (résidence secondaire ou principale)	1 UL par branchement
CAT2	Abonnés domestiques – type immeuble (immeubles, copropriétés, résidences de tourisme, maison individuelle divisée en plusieurs logements...)	1 UL par appartement
CAT3	Hébergement hôteliers (hôtels, hébergements hôteliers, gîte, location touristique...)	1 UL pour 2.5 chambres
CAT4	Abonnés non domestiques (commerces, bars, ...)	2 UL par branchement
CAT5	Equipements sportifs (piscine, gymnase, salle des fêtes)	5 UL par branchement
CAT6	Camping, centres de vacances scolaires, ...	1 UL pour une capacité d'accueil de 20 personnes

Pour information, s'ajouterons à la facturation les redevances collectées pour l'Agences de l'eau et le SACO pour 2024 (tarifs non délibérés par le conseil municipal) :

Redevances Nationales de L'Agence de l'Eau	2024
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau / m ³ (incluse dans le prix du m ³ eau facturée par la commune)	0,0466 €
Redevance pour pollution domestique / m ³	0,29 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte / m ³	0,16 €

SACO	2024
Consommation Assainissement eau Traitée / m ³	1,8634 €
Part Fixe abonné raccordé au SACO / UL	147,40 €

OUI CET EXPOSE APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

APPROUVE les tarifs de l'eau et des diverses prestations du service des eaux tels que définis ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires pour la bonne application de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Auris en Oisans, les jour mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Yves MOIROUX



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

